

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra **le lundi 7 avril 2025, à 19h00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, Bromont, J2L 1A1, le conseil municipal de la Ville de Bromont statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. **2025-30020** : Demande de dérogation mineure afin de permettre une marge arrière à 0 m au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 1390, route Pierre-Laporte, lot 6 567 190, zone PDA10-05, district Pierre-Laporte;
2. **2025-30026** : Demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'une aire de stationnement située à 0,5 m de la ligne avant au lieu de 4,5 m minimum, tel que stipulé à l'article 145 du règlement de zonage 1037-2027, au 22, boulevard de Bromont, lot 2 593 787, zone PDA3-02, district Mont-Brome;
3. **2025-30010** : Demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement d'un balcon et d'un avant-toit à une distance minimale de 1,5 m de la ligne latérale au lieu de 2 m minimum, tel que stipulé à l'article 111 du règlement de zonage 1037-2017, au 175, rue de Bellechasse, lot 5 310 104, zone P4M-08, district Mont-Soleil;
4. **2025-30025** : Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée à une distance minimale de 2,9 m de la ligne avant au lieu de 7,6 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017 au 132, rue de Stanstead, lot 2 930 914, zone P4M-08, district Mont-Soleil.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1).

Bromont, ce 21^e jour du mois de mars 2025.

Marie-Pier Therrien, avocate
Greffière adjointe